



Fonctionnement des juridictions dans le contexte de la crise sanitaire du Covid- 19

**Hogan
Lovells**

Conseil d'Etat et Cour administratives d'appel
avril 2020

Juridiction concernée	Indications de la juridiction	Sources
Conseil d'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Annulation des audiences, à l'exception de certains référés • Dispense de présence physique des requérants pour les procédures maintenues • Calendrier de parution des décisions disponible en ligne : https://www.conseil-etat.fr/actualites/actualites/calendrier-de-parution-des-decisions-pendant-la-periode-de-confinement • Dépôt des requêtes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour les avocats : en ligne via télérecours ○ Pour les justiciables non représentés : par fax au 01.40.20.80.08 ou par courrier (Conseil d'État, Bureau du greffe, 1 place du Palais-Royal, 75100 Paris cedex 01) 	<p>Communiqué du Conseil d'Etat en date du 15 mars 2020</p>
Cour administrative d'appel de Paris	<ul style="list-style-type: none"> • Annulation de toutes les audiences sauf affaires urgentes • Dispense de présence physique des requérants et restriction de l'accès au public pour les procédures maintenues • Dépôt des requêtes <ul style="list-style-type: none"> ○ en ligne via télérecours ○ par fax : 01.58.28.90.22 • Accueil téléphonique ouvert de 10h à 12h, et de 14h à 16h 	<p>Communiqué n°10 du Barreau de Paris en date du 17 mars 2020</p> <p>Communiqué de la CAA de Paris en date du 16 mars 2020</p>
Cour administrative d'appel de Versailles	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension des audiences programmées pour une durée indéterminée • Dépôt des requêtes et mémoires <ul style="list-style-type: none"> ○ par courriel : greffe.caa-versailles@juradm.fr ○ par courrier : 2, Esplanade Grand Siècle 78004 Versailles ○ par fax : 01.30.84.46.90 ○ en ligne via télérecours 	<p>Communiqué de la CAA de Versailles en date du 16 mars 2020</p>

Juridiction concernée	Indications de la juridiction	Sources
	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité du greffe pour toute demande d'information par courriel : greffe.caa-versailles@juradm.fr 	
<i>Cour administrative d'appel de Douai</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension des audiences programmées pour une durée indéterminée • Dépôt des requêtes en ligne via télérecours • Dépôt du courrier et documents dans l'horodateur • Contact de la Cour par téléphone : 03.27.08.10.00 	Communiqué de la Cour administrative d'appel de Douai en date du 16 mars 2020
<i>Cour administrative d'appel de Bordeaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Annulation des audiences sauf PSE, référés ou sursis urgents • Mise au délibéré prolongé des audiences précédant le confinement • Poursuite des instructions et du dépôt des requêtes • Saisine de la Cour : <ul style="list-style-type: none"> ○ En ligne via télérecours ○ Par courriel : greffe.caa-bordeaux@juradm.fr (en cas d'impossibilité d'accès à Télérecours ou pour toute autre demande) ○ Par courrier (relevé hebdomadaire) 	Communiqué de la Cour administrative d'appel de Bordeaux en date du 20 mars 2020
<i>Cour administrative d'appel de Lyon</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Annulation de toutes les audiences, sauf référés et sursis urgents • Dépôt des requêtes : <ul style="list-style-type: none"> ○ En ligne via télérecours ○ Par fax : 04.87.63.81.90 (pour les personnes non représentées par un avocat) • Pour tout renseignement : greffe.caa-lyon@juradm.fr 	Communiqué de la Cour administrative d'appel de Lyon en date du 16 mars 2020
<i>Cour administrative d'appel de Nantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Annulation de toutes les audiences programmées • Réouverture des instructions closes 3 jours francs avant une audience renvoyée, par l'envoi d'un 	Communiqués de la Cour administrative d'appel de Nantes en date des 16 et 20 mars 2020

Juridiction concernée	Indications de la juridiction	Sources
	<p>avis d'audience sans ordonnance de clôture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calendrier de parution des décisions disponible en ligne : http://nantes.cour-administrative-appel.fr/Actualites-de-la-Cour/Vie-de-la-cour/Calendrier-de-parution-de-decisions • Contact Cour d'appel : <ul style="list-style-type: none"> ○ Par téléphone : 02.51.84.77.77 ○ Par courriel : greffe.caa-nantes@juradm.fr 	<p>Calendrier de parution des décisions en date du 27 mars 2020</p>
<i>Cour administrative d'appel de Nancy</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Annulation des audiences collégiales • Mise au délibéré prolongé des audiences précédant le confinement • Maintien des référés, PSE et sursis urgents, instruction des dossiers et enregistrement des requêtes • Communications avec la Cour : <ul style="list-style-type: none"> ○ En ligne via télérecours pour les requêtes et mémoires ○ Par courriel pour toute question : greffe.caa-nancy@juradm.fr ○ Par fax : 03.83.32.78.32 	<p>Communiqué de la Cour administrative d'appel de Nancy en date du 17 mars 2020</p>
<i>Cour administrative d'appel de Marseille</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Annulation de toutes les audiences programmées • Communications avec la Cour : <ul style="list-style-type: none"> ○ En ligne via télérecours pour les requêtes et mémoires ○ Par courriel pour toute question (relevé quotidien) : greffe.caa-marseille@juradm.fr ○ Par téléphone du mardi au jeudi de 10h à 12h : 04.91.04.45.45 	<p>Communiqués de la Cour administrative d'appel de Marseille en date des 16 et 30 mars 2020</p>

Alicante
Amsterdam
Baltimore
Birmingham
Boston
Bruxelles
Budapest*
Colorado Springs
Denver
Dubai
Düsseldorf
Francfort
Hambourg
Hanoi
Hô-Chi-Minh Ville
Hong Kong
Houston
Jakarta*
Johannesbourg
Londres
Los Angeles
Louisville
Luxembourg
Madrid
Mexico
Miami
Milan
Minneapolis
Monterrey
Moscou
Munich
New York
Oulan-Bator*
Paris
Pékin
Perth
Philadelphie
Riyad*
Rome
San Francisco
São Paulo
Shanghai
Shanghai FTZ*
Silicon Valley
Singapour
Sydney
Tokyo
Varsovie
Virginie du Nord
Washington, D.C.
Zagreb*

*Nos bureaux associés
Centre de Service Juridique: Berlin

www.hoganlovells.com

"Hogan Lovells" ou le "Cabinet" est un cabinet d'avocats international comprenant Hogan Lovells International LLP, Hogan Lovells US LLP et leurs affiliés.

Les termes "associé" ou "partner" désignent un membre ou un associé de Hogan Lovells International LLP, de Hogan Lovells US LLP ou de l'une leurs entités affiliées, ou un employé ou un consultant de statut équivalent. Certaines personnes, désignées comme associés ou partners, mais qui ne sont pas membres de Hogan Lovells International LLP, ne jouissent pas de qualifications professionnelles équivalentes à celles d'un membre.

Pour plus d'information sur Hogan Lovells, les associés et leurs qualifications, voir www.hoganlovells.com.

Lorsque des études de cas sont reprises, les résultats obtenus ne constituent pas une garantie de résultats similaires pour les autres clients.

©Hogan Lovells 2020. Tous droits réservés.